Extrait du registre des délibérations du
Bureau Syndical
Du jeudi 15 avril 2021

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **vendredi 9 avril 2021**, s'est réuni le **jeudi 15 avril 2021** à 11 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Alain DECLOMESNIL
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Christine SALMON
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD

Absents :

COLLECTEA	Yohann PESQUEREL (excusé), Frédéric RENAUD (excusé)
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Gaëtan LEFEVRE, Gérard MARY (excusé)
PRE-BOCAGE INTERCOM	Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	

Date de convocation 09/04/2021
Nombre de délégués en exercice..... 14
Nombre de délégués présents..... 9
Nombre de Votants..... 9
Secrétaire de séance ..... Bertrand COLLET

Mme la Présidente procède à l'appel.
Le quorum étant atteint, Mme la Présidente, propose d'ouvrir la séance.
M. Bertrand COLLET est nommé secrétaire de séance par l'assemblée.

Délibération n°2021-007 : Acquisition foncière : Terrain Saint-Martin-des-Entrées

Exposé des motifs

Pour rappel, la société SEA propriétaire du terrain de la déchèterie d'Esquay-sur-Seulles souhaite mettre un terme à la mise à disposition de ses terrains au profit du SEROC et ce, à compter du 31 décembre 2021. Considérant la nécessité de compenser la fermeture de cet équipement par la construction d'une nouvelle déchèterie qui permettra de conserver un réseau cohérent à l'échelle du Bessin, le SEROC mène depuis quelques mois une recherche de foncier disponible sur le même secteur géographique que la déchèterie d'Esquay-sur-Seulles.

Après avoir pris contact avec le service du développement économique de Bayeux Intercom, il s'avère que des parcelles, situées à proximité même du siège administratif du SEROC sur la ZA de Bellefontaine, à St-Martin-des-Entrées sont actuellement disponibles pour y accueillir un projet de déchèterie. Il s'agit des lots 1.2 d'une superficie approximative de 3 440m² et 1.3 d'une superficie approximative de 5 180m², sur la parcelle cadastrée ZA 46 soit environ 8 620m² (sous réserve du document d'arpentage).

REÇU EN PREFECTURE
le 20/04/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20210415-BSD2021007-

Ces terrains se situent en zonage UEa au PLUI, aménagés pour "accueillir des activités industrielles, du commerce de gros et des entrepôts".

Considérant qu'un projet de déchèterie nécessite une emprise foncière de 7 000 à 9 000 m^2, Mme la Présidente vous propose de procéder à une demande de réservation auprès de la collectivité propriétaire au prix annoncé de 22 € HT le m^2, assorti d'une TVA à 20 %.

L'achat de ces deux terrains est donc estimé à 189 640 € HT sous réserve de confirmation de la superficie.

Décision du Bureau Syndical

Vu *l'article L.5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,*

Vu *l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,*

Vu *l'article L.5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,*

Vu *la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,*

Vu *la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,*

Vu *l'arrêté préfectoral et les statuts du Syndicat en date du 18 mai 2020.*

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) **D'AUTORISER** la Présidente à procéder à la demande de réservation des lots 1.2 (d'une superficie approximative de 3 440m²) et 1.3 (d'une superficie approximative de 5 180m²) sur la parcelle cadastrée ZA46 - superficie totale de 8 620m² (sous réserve du document d'arpentage) situé sur le pôle industriel et artisanal de Bellefontaine au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20%, auprès de Bayeux Intercom.
2) **DE CREER** le groupe de travail élu suivant accompagné des services concernés pour la création d'une déchèterie :
   - Mme Christine SALMON
   - M. Bertrand COLLET
   - M. Frédéric RENAUD
   - M. Hubert DELALANDE
3) **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Christine SALMON.

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)

REÇU EN PREFECTURE
le 20/04/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-251405031-20210415-BSD2021007-